NOTICE

SUR UN DÉPOT

DE

MONNAIES CARLOVINGIENNES

DÉCOUVERT EN JUIN 1871

AUX ENVIRONS DU VEUILLIN

COMMUNE D'APREMONT, DÉPARTEMENT DU CHER

PAR

FERDINAND BOMPOIS

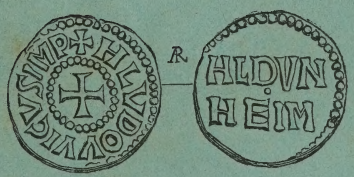

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE NUMISMATIQUE
CHEZ MM. ROLLIN ET FEUARDENT
RUE VIVIENNE, 12

LIBRAIRIE A. FRANCK
F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE
RUE RICHELIEU, 67

1871

Tous droits réservés

NOTICE

SUR UN DÉPOT

DE

MONNAIES CARLOVINGIENNES

DÉCOUVERT EN JUIN 1871

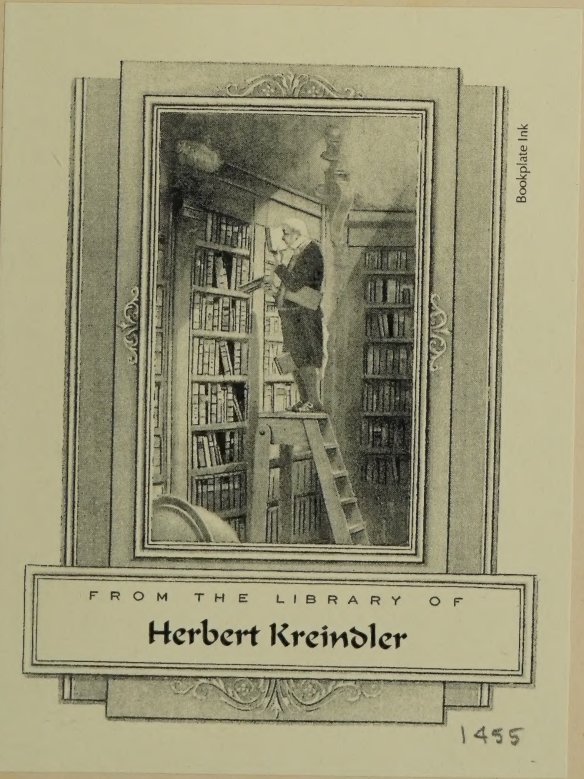

350 — Paris. — Imprimerie Cusset et Cᵉ, rue Racine, 26.

NOTICE

SUR UN DÉPOT

DE

MONNAIES CARLOVINGIENNES

DÉCOUVERT EN JUIN 1871

AUX ENVIRONS DU VEUILLIN

COMMUNE D'APREMONT, DÉPARTEMENT DU CHER

PAR

FERDINAND BOMPOIS

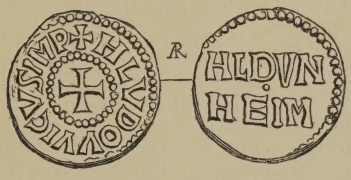

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE NUMISMATIQUE
CHEZ MM. ROLLIN ET FEUARDENT
RUE VIVIENNE, 12

LIBRAIRIE A. FRANCK.
F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE
RUE RICHELIEU, 67

1871

Tous droits réservés

NOTICE

SUR UN DÉPOT

DE

MONNAIES CARLOVINGIENNES

DÉCOUVERT EN JUIN 1871

AUX ENVIRONS DU VEUILLIN

COMMUNE D'APREMONT, DÉPARTEMENT DU CHER

Entre les différents dépôts de monnaies Carlovingiennes découverts en France depuis une trentaine d'années, si on en excepte — non pas pour le nombre, mais pour la qualité des monuments — le célèbre trésor d'Imphy, on peut avec pleine assurance considérer celui-ci comme le plus important et le plus capital de tous.

Dans un instant le lecteur pourra en juger et se convaincre que, sous bien des rapports, il l'emporte même sur

la trouvaille faite en 1837 à *Belvezet*, près d'*Uzès*, trouvaille qui eut à cette époque le rare bonheur d'être expliquée et décrite par mon savant maître et ami M. F. de Saulcy [1].

Voici où et comment ces monnaies ont été exhumées :

A une faible distance du gros bourg d'Apremont, dans le département du Cher, s'élèvent, sur la rive gauche et près des bords de l'Allier, les élégantes tourelles du château du Veuillin, propriété patrimoniale et résidence habituelle de la famille Du Verne de Touteuille. La position, aussi attrayante que poétique de ce château, presque entouré de bois et de prairies, est de celles qu'on se plaît parfois à rêver pour y établir sa demeure. Du haut de l'éminence où jadis son premier maître l'a assis, l'œil domine et embrasse tout à la fois la partie supérieure et le cours inférieur de la rivière, dont les eaux vertes vont, à trois kilomètres plus bas, se mêler et se confondre avec celles de la Loire ; au pied même du *Bec-d'Allier*, joli village qui doit son nom à sa configuration topographique, laquelle formant en cet endroit une sorte de forte avancée ou de cap, déter-

[1] — Voy. *Revue numism.*, 1837, p. 347 et seq.

mine le point extrême et dernier où finit de ce côté l'ancienne province du Berry.

De ce village jusqu'à Nevers on compte de 7 à 8 kilomètres, y compris la largeur du fleuve.

C'est dans un champ voisin et dépendant de ce château que, vers le milieu du mois de juin 1871, trois ouvriers employés à des travaux de labour découvrirent et mirent au jour les débris d'un petit vase d'argile[1] rougeâtre et grossière contre le fond duquel venait de se heurter le soc de leur charrue; ce qui fit que son contenu se répandant çà et là sur le sol offrit à leurs yeux émerveillés un amas

[1]— Quand je dis *un vase d'argile*, je devrais peut-être dire deux vases plutôt qu'un; car d'après l'examen et la comparaison que j'ai faits d'une vingtaine de fragments qui sont encore entre les mains de M. du Verne, il me paraît à peu près certain que ces divers fragments ne sauraient appartenir à un seul et même vase : les uns sont très-minces, d'une pâte jaunâtre, poreuse et très-peu cuite, tandis que les autres sont d'une épaisseur au moins double, d'une terre rouge-brun, très-compacte et bien cuite.

Il ne me paraît pas non plus entièrement prouvé que ce ou ces deux vases aient été tout récemment brisés par le soc de la charrue, car si j'en juge par les fragments que i'ai vus et qui offrent une cassure déjà usée, il faudrait faire remonter la cause de l'événement à plusieurs années au moins. Très-probablement la charrue, dans son mouvement de *va-et-vient* annuel, aura poussé devant elle et éparpillé quelques-unes de ces monnaies; et c'est ce qui expliquerait pourquoi M. du Verne a pu en recueillir un certain nombre à plus de 20 mètres de l'endroit où avaient été primitivement déposés ce ou ces vases.

assez considérable de menues monnaies d'argent, toutes très-minces mais, en revanche, très-brillantes.

Au premier étonnement que fit éprouver à ces trois hommes la vue d'une trouvaille aussi inattendue, succéda bien vite le désir de se l'approprier, en même temps que la pensée cupide d'en opérer de suite le partage avant l'arrivée et — je n'ai pas besoin de le dire — à l'exclusion et au détriment du maître, absent dans le moment. Par bonheur pour la science, M. du Verne n'était pas loin ; il fut prévenu et put accourir encore assez à temps pour sauver ce petit trésor qui, immanquablement, n'aurait pas tardé à être vendu ou dispersé sans que plus tard il fût possible de constater d'une manière quelconque, soit le nombre exact, soit l'espèce particulière des monnaies que le vase avait renfermées.

Grâce à la parfaite obligeance de M. du Verne — auquel je renouvelle ici mes sincères remercîments — ces monnaies m'ayant été presque immédiatement envoyées en communication par l'entremise de notre ami commun M. le docteur Edmond Thomas, j'ai pu prendre connaissance, d'abord des trois cent soixante-dix pièces ramassées dans le premier moment sur les lieux mêmes et qui, vraisemblablement, constituaient le fonds principal de la trouvaille ; puis, quelques jours après, d'un autre lot à peu près égal, de ces mêmes monnaies qu'il parvint à recueillir, pour ainsi dire une à une, en faisant tamiser et passer minutieusement au crible toute la portion de terrain où s'était tout d'abord

manifesté l'enfouissement : opération des plus sensées, qui eut pour résultat de procurer à son auteur un certain nombre de variétés nouvelles dont aucun échantillon n'avait, jusque-là, figuré dans le dépôt primitif.

Si maintenant on s'en rapporte, d'une part, aux informations qui ont été soigneusement prises tant dans les environs du Veuillin que chez les différents orfévres ou marchands de Nevers (auxquels je suis sûr, personnellement, qu'on n'a encore rien présenté); si, d'autre part, on tient compte, comme il est juste de le faire, de l'intelligente opération exécutée par M. du Verne, laquelle — tout porte à le croire — paraît avoir complétement épuisé ce filon monétaire, on peut, sans risque, évaluer le contenu total du dépôt à sept cent cinquante ou huit cents pièces environ, et l'on peut par suite établir, dès à présent, comme une chose extrêmement probable, sinon rigoureusement certaine, que c'est là tout ou à peu près tout ce que la terre a restitué ou restituera désormais.

Telle est, dans toute sa vérité, le bilan authentique de cette trouvaille, sur laquelle j'ai cru devoir donner ce dernier détail, afin de rassurer les amateurs, auxquels — dans un but facile à deviner, et la rumeur publique aidant — on voudra peut-être essayer de persuader que la récolte a été plus riche et infiniment plus abondante qu'elle ne l'est en réalité. Ce genre de manœuvres intéressées n'aurait en soi rien d'extraordinaire ni qui fût bien nouveau. Il suffira de

rappeler, à titre d'exemple, l'histoire du fameux trésor d'Imphy, dont, tout d'abord, on avait tant exagéré l'importance et qui pourtant, dépouillement fait, n'a pas rendu au delà des 103 à 104 *Deniers* annoncés dans le principe[1].

Toutes ces monnaies, au moment où j'écris, ont été acquises par MM. C. Rollin et Feuardent.

[1]— Puisque j'en suis sur ce chapitre, je ne saurais passer sous silence ni oublier de consigner ici le récit d'un incident qui a marqué la première phase de la trouvaille, incident dont, à la vérité, le fond est authentique, mais dont tous les détails qui l'ont accompagné, aussi bien que la valeur réelle de l'objet auquel cet incident se rattache, ont été tellement défigurés, ou plutôt tellement exagérés en passant par la bouche ignorante des gens du pays, qu'il est urgent d'en dire deux mots, ne fût-ce que pour faire cesser les bruits contradictoires qui circulent encore à ce moment, en ramenant les faits à de plus justes mais infiniment plus humbles proportions.

Je veux parler de cette *magnifique croix* qui aurait été recueillie sur le terrain en même temps que les médailles, laquelle *croix* n'était rien moins, au dire de prétendus témoins oculaires, qu'en *or massif*, de la longueur du doigt et de plus surmontée d'une *belle couronne d'épines* ciselée et travaillée en perfection. Cette soi-disant *croix d'or*, après avoir été offerte en présent à la fille de l'un des trois inventeurs, avait peu après tout à coup disparu sans qu'on pût savoir ce qu'elle était devenue; de là mille conjectures plus étranges et plus merveilleuses les unes que les autres.

Eh bien, cette croix dont la perte était d'autant plus regrettable qu'elle pouvait nous fournir un spécimen authentique de l'art de l'orfévrerie au IX^e^ siècle, cette croix a été retrouvée et rapportée à M. du Verne. Je l'ai vue et maniée; j'en puis donc parler avec connaissance de cause et dire :

1° Qu'elle n'est point du tout en *or massif*, mais en cuivre jaune;

2° Qu'elle n'est pas de la longueur du doigt, mais de 3 à 4 centimètres au plus;

3° Qu'elle n'est pas surmontée d'une *belle couronne d'épines*,

Pendant les quelques jours qu'on a bien voulu me laisser la libre disposition de ces monnaies, j'ai donc eu tout le temps nécessaire pour les étudier à mon aise, pour les classer, pour les peser, finalement pour en dresser un catalogue descriptif aussi exact que je l'ai pu; catalogue que je vais, dans un instant, faire passer sous les yeux du lecteur.

J'ajoute que ce travail n'étant, à proprement parler, qu'une simple nomenclature destinée uniquement à renseigner ceux qui s'occupent de la numismatique française, et que n'ayant pas, du reste, la prétention de dépasser ce

mais percée à son extrémité supérieure d'un trou destiné à recevoir un anneau, et qu'elle n'offre pour tout ornement qu'un petit rond pointillé placé au centre de l'embranchement.

Telle est l'histoire véridique de cette croix. Il se peut qu'elle date réellement de l'époque Carlovingienne, puisqu'on assure qu'elle a éte trouvée au milieu des médailles, et qu'à présent nous n'avons plus le moyen de contrôler efficacement cette assertion. Dans tous les cas, l'objet que j'ai vu n'est pas de nature à nous renseigner beaucoup, encore moins à nous donner une idée, même approximative, de ce qu'était l'art de l'orfévrerie au temps de Charlemagne.

Au surplus et pour couper court, voici, avec sa dimension, la figure exacte, quoique un peu flattee, de ce... *bijou*.

programme ni de m'élever à de plus hautes visées, je n'entrerai dans aucune discussion systématique ou qui ressortirait de la Doctrine. Je pourrai çà et là donner quelques notes, mais point ou très-peu de commentaires, et là seulement où je jugerai qu'ils sont utiles et indispensables. Pour le but que je poursuis, cela suffit. D'ailleurs, les nombreuses et substantielles dissertations qui depuis une trentaine d'années ont été publiées par de savants antiquaires sur les différents points de la numismatique Carlovingienne, outre qu'elles sont encore présentes à l'esprit de tout le monde et que, par conséquent, je courrais sûrement le risque de ne rien apprendre de neuf à personne, ces motifs, et peut-être aussi le sentiment personnel que j'ai de mon insuffisance en cette matière, sont assez graves à eux seuls pour m'imposer le devoir de m'abstenir.

—

Ainsi que l'indique déjà le titre de cette notice, les monnaies du Veuillin appartiennent toutes à la dynastie Carlovingienne ; mais ce que le titre ne dit pas et ce qu'il importe de préciser avant d'aller plus loin, c'est qu'à l'exception d'*une seule* — sur laquelle je reviendrai — elles ont *toutes* été émises au nom de Louis le Débonnaire.

A part quelques légères variantes tant dans la contexture des légendes que dans l'agencement particulier de certains petits détails accessoires — variantes que j'aurai soin, du

reste, de signaler en leur lieu — ces monnaies, sauf *une seule* qui offre la tête laurée du Prince, portent *toutes* sur le côté du Droit le même type et le même protocole, c'est à savoir une croix grecque renfermée dans un cercle perlé et autour de laquelle se développe l'inscription suivante : + HLVDOVVICUS. IMP ou IMP. ou IMPER.

Mais si ces pièces se ressemblent toutes du côté du Droit, et si malheureusement elles ne nous offrent pas comme cela est arrivé pour la trouvaille d'Imphy, les noms de *Pépin*, de *Carloman*, de *Charlemagne*, en revanche les Revers nous présentent de très-notables différences. Aussi est-ce par là et uniquement par là qu'elles ont aux yeux de l'antiquaire un réel et puissant intérêt.

En effet, elles nous fournissent sur bien des points d'utiles et précieux renseignements ; autrement dit nous y trouvons la mention officielle d'un assez grand nombre de noms de villes ou d'ateliers monétaires dont plusieurs, à la vérité, nous sont depuis longtemps familiers, mais dont quelques autres sont à peine connus ou sont tombés dans l'oubli quoique ayant joué dans le passé un rôle parfois considérable ; lesquels noms nous procurent, en outre, cet avantage qu'ils sont écrits suivant les formes dialectiques et orthographiques usitées au IX^e^ siècle : ce qui, on en conviendra, ne laisse pas que d'avoir une extrême importance pour celui qui se met au double point de vue de l'histoire et de la géographie de ces anciens temps.

En abordant maintenant et sans plus tarder, la description raisonnée de ces monnaies, je dois, au préalable, faire observer qu'elles sont *toutes*, *sans exception*, du poids et du module des *Deniers* et qu'en conséquence il faudra abandonner l'espoir d'y voir figurer même *une seule obole.*

Afin aussi de me conformer à un usage généralement établi et que, d'ailleurs, la science a déjà consacré, je diviserai ce catalogue en plusieurs groupes distincts correspondant, chacun, aux différentes circonscriptions territoriales où ces *Deniers* ont été successivement ou simultanément frappés; c'est, à savoir :

1° Le royaume d'Aquitaine;

2° Le royaume de France;

3° La Bourgogne Cis-Jurane;

4° La Lorraine;

5° La Germanie;

6° Le royaume d'Italie;

7° La Marche d'Espagne.

ROYAUME D'AQUITAINE.

N° 1. AQUITANIA.

+ HLVDOVVICUS. IMP. Croix grecque renfermée dans un cercle perlé.

℟ AQVI

TANIA. Écrit en deux lignes entre deux petites croix; un point au centre. Le tout dans un entourage perlé.

(13 exemplaires.— Poids 1,78, 1,79, 1,80.)

Voy. Pl. I, n° 1.

La seule variété qu'on y remarque, c'est que sur un certain nombre de ces pièces la première lettre est séparée de la seconde par un assez fort intervalle.

N° 2. ARLES.

N° 1.—HLVDOVVICUS. IMP. AVG. Tête laurée à droite [1].

[1]—La plupart des numismates divisent habituellement le monnayage de Louis le Débonnaire en deux périodes ou, si l'on préfère, en deux époques séparées. Selon moi, ce n'est pas en deux épo-

℟. ARELATVM. Écrit autour de la porte de la cité ; à l'Exergue, une croix.

Les A ne sont pas barrés.

(1 exemplaire.— Poids 1,79.)

Voy. Pl. I, n° 2.

Cette magnifique pièce, dont la conservation ne laisse rien à désirer, est la seule de son espèce qui se soit rencontrée dans le Dépôt. Son poids semblera peut-être extraordinaire, si on le compare avec les Deniers aux mêmes types frappés à *Arles*, à *Melle*, à *Tours*, à *Sens* et publiés par M. Adrien de Longpérier dans sa *Notice du Cabinet Rousseau* [1], lesquels Deniers ne pèsent que 1,42, 1,55, 1,67, 1,50. Mais si, d'un autre côté, on le compare aux autres pièces de la trouvaille avec lesquelles il est en parfait rapport, l'étonnement cessera, et il faudra, dès lors, considérer ce poids comme le seul vraiment normal.

ques mais en *cinq* classes qu'on devrait diviser ce monnayage, attendu qu'on y reconnaît *cinq* manières d'être complétement distinctes. Dans la première je rangerais les pièces qui portent sur le Revers les mots *Christiana Religio;* dans la deuxième, celles qui, avec la tête laurée du Prince, présentent le nom de l'atelier écrit autour d'une porte de ville. La troisième comprendrait les monnaies au type de la croix sur le Droit et portant au Revers le nom de l'atelier écrit en deux, trois et quatre lignes. Dans la quatrième, je placerais celles où le nom est écrit en une seule ligne. Enfin la cinquième serait réservée aux monnaies qui, avec le type de la croix sur les deux faces, ont la légende écrite circulairement du côté du Droit et du côté du Revers.

[1]— Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau. Paris, 1848. (Voy. p. 118, 120, 121, 130.)

N° 2. — + HLVDOVVICVS. IMP. Croix grecque.

℟ AREL

ATVM. En deux lignes ; point au centre.

(10 exemplaires. — Poids 1,79 à 1,80.)

Les A ne sont pas barrés.

Voy. Pl. I, n° 3.

N° 3. BORDEAUX.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Même croix.

℟ BVRDI

GALA. En deux lignes; point au centre.

(2 exemplaires.— Poids 1,80 et 1,82.)

Les A ne sont pas barrés.

Voy. Pl. I, n° 4.

Si l'on doit s'en rapporter à la liste dressée par M. Anatole de Barthélemy (*Manuel de numismatique moderne*, p. 44), ce nom d'atelier serait alors complétement nouveau pour le règne de *Louis le Débonnaire*, attendu qu'il n'y figure pas.

N° 4. BOURGES.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Même croix.

℟ BITV

RIGES. En deux lignes ; point au centre.

(127 exemplaires. — Le poids oscille entre 1,76, 1,78, 1,79, 1,80.)

Voy. Pl. I, n° 5.

N° 5. ENCAUSSE (?).

N° 1.— + HLVDOVVICVS. IMP. Même croix.

℟ AQVIS

VASCON. (*sic*). En deux lignes sans le point central.

(4 exemplaires. — Poids 1,80.)

Voy. Pl. I, n° 6.

N° 2. — Même légende et même type.

℟ AQVIS

VASON (*sic*). En deux lignes.

(1 exemplaire. — Poids 1,78.)

On attribuait autrefois ces monnaies à une localité appelée *Vaison*, située dans le département de Vaucluse, mais M. Adrien de Longpérier a depuis longtemps réfuté cette opinion. Ce savant a démontré par de nombreux et solides arguments que, malgré la ressemblance apparente du nom de *Vaison* avec celui de *Vason*, il était infiniment plus rationnel et plus conforme aux données philologiques de voir dans le mot AQVISVASON de la légende, le nom d'une station thermale du pays de *Comminges* appelée Οὐασιῶν Θερμά par Ptolémée, et que le nom moderne du village d'*Encausse*, bâti plus tard sur l'emplacement du lieu ancien, ne serait, en définitive, que la corruption du mot latin *Aquenses*, équivalent lui-même du nom grec rapporté par Ptolémée.

Je renvoie le lecteur à cette excellente dissertation que, d'une part, je ne saurais analyser ici sans lui faire perdre, évidemment, une partie de son mérite et que, d'un autre côté, je ne puis songer à reproduire *in extenso*, sous peine de dépasser les limites que je me suis imposées.

Cependant, tout ingénieuse et plausible que paraisse, de prime abord, l'explication de M. Adr. de Longpérier — laquelle, je dois le reconnaître, a été généralement acceptée — on ne peut guère, quand on y réfléchit, se dissimuler que cette attribution ne laisse encore subsister beaucoup d'incertitude.

Je ferai observer que si, sur les deux ou trois monnaies de cette localité publiées jusqu'à ce jour, le nom se présente ordinairement sous la forme AQVISVASON, il n'en est pas de même sur celles que je viens de décrire. La leçon est bien différente. *Quatre* exemplaires sur *cinq* donnent très-clairement AQVISVASCON, mot que l'on retrouve encore sous cette même forme sur une *obole inédite* appartenant à MM. Rollin et Feuardent, et dont la légende m'a été — il n'y a que quelques jours — communiquée par M. Adr. de Longpérier.

Comme la répétition graphique de ce mot, tant sur l'obole inédite que sur nos *quatre* deniers — lesquels, par parenthèse, ne sont pas du tout du même coin — semble accuser chez le graveur le parti-pris et l'intention formelle de l'écrire de cette façon et que, dès lors, il n'y a plus moyen d'y voir une faute due à son inadvertance ou à sa maladresse, on en arrive à se demander s'il n'y aurait pas

lieu, peut-être, d'interpréter cette légende d'une manière différente.

C'est ce qui m'autorise, en quelque sorte, à proposer — mais non, toutefois, sans une certaine hésitation — d'attribuer ces monnaies à la ville de *Dax* ou plutôt d'*Acqs ;* laquelle ville — outre qu'elle a certainement pour radical le mot latin *Aquis* — est connue, d'autre part, pour avoir possédé des sources d'eaux minérales.

J'ajoute :

Si l'on doit voir une faute graphique dans l'une ou dans l'autre de ces deux légendes, cette faute, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause, doit, ce me semble, porter plutôt sur le mot VASON que sur le mot VASCON.

Attendu :

Que VASON ne peut s'expliquer qu'à l'aide du Οὐασιὼν de Ptolémée, auquel il ne répond, j'ose le dire, qu'assez difficilement par son étymologie, tandis que VASCON nous offre l'avantage de rappeler, dans sa forme, le nom très-connu des *Vascones*, peuples de l'*Ibérie* dont un rameau, refoulé par les Goths, franchit les Pyrénées et vint s'établir vers le commencement du VII^e^ siècle [1] dans la contrée appelée, depuis, *Gascogne*, et dans une partie du pays *Basque*, ou plutôt *Vasque*, ainsi que le prononcent encore habituellement les habitants de cette province.

Comme on connaît, tant en France qu'en Espagne, un

[1] — C'est en 628, sous le règne de Caribert II, Roi Mérovingien d'Aquitaine, qu'eut lieu cet établissement.

assez grand nombre de localités dont le nom a pour radical *Aquis* ou *Aquæ*, telles que—pour ne citer que celles-là — *Aquæ-Sextiæ* (Aix en Provence), *Aquæ Tarbellicæ* (Dax), *Aquæ Convenarum* (Bagnères-de-Bigorre), *Aquæ Allobrogum* (Aix-les-Bains), etc., ne peut-il pas se faire que pour se distinguer des autres localités à radical semblable, les habitants de Dax — qui, du reste, étaient compris dans la *Gascogne* — aient eu l'idée d'ajouter à leur nom l'épithète caractéristique de *Vascones* en souvenir de leur première origine, souvenir qui, au commencement du IXe siècle, ne devait pas être encore complétement éteint chez eux ? Le tout, maintenant, serait de savoir s'il vaut mieux voir dans les *Aqui-Vascones* les gens de *Dax* que ceux de *Bagnères-de-Bigorre.* La fabrique de ces Deniers rappelle étonnamment *le faire* qui distingue ceux de l'Aquitaine. Le Q à deux appendices du mot AQVIS y est figuré absolument de la même manière que dans le mot AQVITANIA. — Or, c'est là, à mon avis, une particularité qui n'est pas sans valeur, et dont il faut tenir compte [1].

[1]—Un superbe Denier de Pépin Ier d'Aquitaine, que je viens de voir chez MM. Rollin et Feuardent, lequel Denier porte sur son Revers la légende AQVIS. VRBI, me paraît de nature à modifier singulièrement ou pour mieux dire à infirmer complétement mon attribution à *Dax* des monnaies munies de l'inscription AQVIS-VASCON. Comme cette légende AQVIS. VRBI ne saurait évidemment rappeler que le nom d'une localité positivement comprise dans le domaine de Pépin, et que la ville de *Dax* est la seule qui remplisse convenablement les conditions désirées ; comme d'un autre côté les habitants de cette ville ne pouvaient pas — la chose parle d'elle-même—signer tout à la fois AQVIS-VRBI. et AQVIS-VASCON., il s'ensuit que mon attribution de ces dernières monnaies à *Dax* ne

L'engagement que j'ai pris en commençant ce travail ne me permet pas de pousser plus loin la discussion philologique et ethnologique que réclame, manifestement, le changement d'attribution que je propose. Il suffit, pour le moment, de l'avoir indiquée. Je la soumets, avec toute déférence, à M. de Longpérier auquel, particulièrement, je fais appel en le priant d'étudier de rechef une question qui, ce me semble, n'est pas indigne de son attention. Mieux que personne il est en état, avec sa grande expérience et l'autorité légitime dont il jouit, de nous fixer définitivement à cet égard.

N° 6. MELLE.

N° 1. — + HLVDOVVICVS. IMP. Croix grecque.

℟ META

LLVM. En deux lignes ; point au centre.

(71 exemplaires. — Poids 1,50, 1,70, 1,78 1, 80.)

Voy. Pl. I, n° 7.

peut plus se soutenir et qu'il faut—bon gré, mal gré—se décider à reconnaître que les AQUI-VASCONES dont le nom est inscrit sur nos Deniers sont très-probablement et ne sauraient être que les habitants de Bagnères-de-Bigorre. — Voici un dessin de ce rare Denier de Pépin. Son poids est de 1,60.

N° 2. — Même légende et même croix.

℟ + METALLVM. Écrit autour d'une croix inscrite dans un cercle perlé.

(2 exemplaires.— Poids 1,79 et 1,80.)

N° 3. CHARLES LE CHAUVE[1].

+ CARLVS. REX. FR. Croix dans un cercle.

℟ + METVLLO. Écrit autour d'un monogramme formé des lettres KAROLVS.

(1 exemplaire.— Poids 1,80.)

[1]— Quelques numismatistes, notamment M. de Saulcy (*loc. cit.*), attribuent ces monnaies à l'empereur Charlemagne. Mais cette opinion, qui d'ailleurs ne s'appuie que sur des raisons plus spécieuses que solides, n'est plus maintenant soutenable depuis que M. de Longpérier, en expliquant la trouvaille de Sarzana (*Revue numism.*, 1868), a fait voir que le monnayage de cet empereur était totalement différent et procédait certainement d'un tout autre système. J'ajoute que le poids des monnaies de Sarzana, comparé à celui du Denier que je publie, donne une très-grande force à la manière de voir de M. de Longpérier. En effet, le poids de ces monnaies oscille entre 1,20 et 1,40 tandis que le Denier ici décrit pèse 1,80 et se trouve par conséquent en parfait rapport avec les autres Deniers de la trouvaille du Veuil-

Ce Denier, d'une parfaite conservation, et le *seul* de son espèce qui, en dehors du règne de Louis le Débonnaire, se soit rencontré dans le Dépôt, est extrêmement important pour aider à fixer, au moins approximativement, la date probable de l'enfouissement.

En voyant, d'une part, d'après la magnifique conservation de ces monnaies, combien peu elles avaient dû circuler, et en constatant, d'autre part, l'absence complète de tout autre nom de Souverain, j'avais cru d'abord pouvoir conclure de ces deux circonstances que l'enfouissement devait avoir eu lieu pendant la vie même de Louis le Débonnaire, soit si on veut, entre 830 et 840. Le Denier décrit ci-dessus, mais qui ne fut découvert qu'au dernier moment et quand le Dépôt ne donnait déjà presque plus rien, ce Denier, en renversant mon hypothèse, prouve invinciblement qu'il faut reporter cette date un peu plus bas, c'est-à-dire sous Charles le Chauve.

lin. D'où je conclus que c'est Louis le Débonnaire qui, le premier, a surélevé le poids de la monnaie, et que Charles le Chauve, trouvant ce système déjà établi et fonctionnant régulièrement, l'a imité, ou, si l'on veut, l'a continué. La seule modification qu'il ait cru devoir y apporter, c'est de remplacer par son propre monogramme le type de la croix adopté par son prédécesseur sur les Deniers qui portent le mot METALLVM en légende circulaire; Deniers qui, selon moi, doivent être considérés comme les plus récents ou les derniers qu'ait émis Louis le Débonnaire.

Au surplus, quoique ce Denier ait été maintes fois gravé et regravé, je crois utile d'en donner encore le dessin, afin que les numismatistes puissent se convaincre *de visu* qu'une pareille monnaie n'a jamais appartenu à l'empereur Charlemagne.

N° 7. NARBONNE.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Croix grecque.

℟ NAR

BONA. En deux lignes ; point au centre.

(14 exemplaires. — Poids de 1,79 à 1,80.)

Voy. Pl. I, n° 8.

Un seul ne donne que 1,60, mais il est tortillé et un peu frotté.

N° 8. TOULOUSE.

N° 1.— + HLVDOICVS. (*sic*) IMPER. Croix.

℟ TOLO

SACIVI

TAS. En trois lignes.

(2 exemplaires. — Poids 1,77.)

VARIÉTÉ.

N° 2. — + HLVDOICVS. (*sic*) IMPER. Croix pattée.

℟ TOLO

SACIVI

TA S. En trois lignes.

Les A ne sont pas barrés.

(2 exemplaires. — Poids 1,78.)

Voy. Pl. I, n° 9.

On remarquera que sur ces quatre exemplaires le nom du Prince est écrit invariablement sans le V redoublé habituel, fait qui, à mon avis, exclut toute idée que ce soit là une faute graphique, mais autorise à considérer cette forme comme ayant été adoptée, *peut-être*, en vue de se conformer à la prononciation spécialement en usage dans la contrée. Si la suppression de cette double lettre était involontaire, si c'était un oubli dû à l'inadvertance de l'ouvrier monétaire, il me semble qu'alors la faute ne se répéterait pas exactement de la même manière sur les quatre exemplaires ; outre qu'on ne voit pas trop comment le graveur—du moment où il se décidait à donner au titre une plus grande extension en l'écrivant IMPER. au lieu de IMP. — aurait pu réserver sur le coin une place suffisante pour y insérer ces deux lettres VV [1]. Quoi qu'il en soit, cette dernière particularité de IMPER. pour IMP. me paraît tout à fait nouvelle ; du moins je n'ai pas connaissance qu'on l'ait encore signalée

[1]— Décidément et toutes réflexions faites, je crois que mon explication ne vaut rien et n'est pas admissible, attendu qu'au moment de livrer cette note à l'imprimeur, j'ai eu l'idée de revoir le dessin d'un Denier de Toulouse trouvé à Belvezet et que ce Denier porte très-clairement +HLVDOVVICVS. IMP., d'où il suit que la cause qui a motivé la suppression du double V sur les quatre exemplaires ci-dessus décrits doit être cherchée ailleurs et ne doit tenir tout bonnement qu'à la nécessité où s'est trouvé le graveur de réserver, dans son nouveau coin, une place suffisante à l'effet d'y introduire (*peut-être par ordre*) les deux lettres complémentaires (ER) du mot IMPER.; peut-être aussi n'a-t-on eu d'autre but, en opérant cette modification, que de distinguer cette nouvelle émission de la précédente.

jusqu'ici. Dans tous les cas, il n'est pas inutile d'observer que c'est le premier et absolument le *seul* exemple de ce genre de formule que le Dépôt ait fourni.

N° 9. TOURS.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Même croix.

℟ TVRO

NES. En deux lignes ; point au centre.

(28 exemplaires. — Poids 1,80 et un très-petit nombre 1,70.)

Voy. Pl. I, n° 10.

ROYAUME DE FRANCE.

N° 10. CAMBRAI.

N° 1. — + HLVDOVVICUS. IMP. Croix grecque.

℟ CAMA

RACVS. En deux lignes ; point au centre.

(17 exemplaires. — Poids 1,80.)

VARIÉTÉ.

N° 2. — + HLVDOVVICVS. IMP. Même croix.

℟ CAMA

RACVS. En deux lignes ; croix au centre au lieu d'un point.

(1 exemplaire. — Poids 1,82.)

Voy. Pl. I, n° 11.

N° 11. MEAUX.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Même croix.

℟ MELDIS. En une seule ligne ; point au centre.

(4 exemplaires. — Poids 1,80.)
Voy. Pl. I, n° 12.

Quelques numismatistes, dont je partage l'opinion, pensent que cette manière d'écrire est un peu postérieure à celle qui s'écrit en deux lignes.

N° 12. NANTES.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Même croix.
℟ NAMN
ETVM. En deux lignes ; point au centre.
(1 exemplaire. — Poids 1,80.)
Voy. Pl. II, n° 1.

M. Dassy possédait dans sa riche collection un exemplaire semblable de ce rare Denier. Il a été vendu 185 fr. Il n'y avait également dans le dépôt de Belvezet qu'un *seul* Denier de cette espèce.

N° 13. ORLÉANS.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Même croix.
℟ AVREL
IANIS. En deux lignes ; point au centre.
(1 exemplaire. — Poids 1,78.)
Voy. Pl. II, n° 2.

Cet unique exemplaire est, à mon sens, un des plus rares de toute la trouvaille.

N° 14. PALAIS (LE).

N° 1. — + HLVDOVVICUS. IMP. Même croix.

℟ PALA

TINAMO

NETA. En trois lignes, sans le point central.

(Poids 1,80.)

Lettres du Revers relativement petites, mais bien formées et régulièrement espacées.

Voy. Pl. II, n° 3. — Poids 1,78 et 1,79.

VARIÉTÉ DE FABRIQUE.

N° 2. — Même légende et même type.

℟ Même légende et disposée de la même façon ; le flan plus large et moins épais, les lettres plus grandes et d'un style qui dénote une fabrique différente.

Voy. Pl. II, n° 4.

(En tout 39 exemplaires pour Le Palais. — Poids 1,76 à 1,77.)

J'ai la conviction que ces dernières monnaies ne peuvent pas avoir été frappées dans le même atelier Palatin que les autres.

N° 15. PARIS.

N° 1. — + HLVDOVVICVS. IMP. Croix grecque.

℟ PARISII. En une seule ligne.

(23 exemplaires. — Poids 1,80.)

Voy. Pl. II, n° 5.

VARIÉTÉ.

N° 2. — + HVPOVVICVS. MIP. (*sic*). Croix.
℟ PAR
ISII. En deux lignes, sans le point central.
(1 seul exemplaire. — Poids 1,34.)
Voy. Pl. II, n° 6.

Ce Denier, d'une superbe conservation bien que légèrement ébréché sur un bord, est d'un style un peu barbare et d'une fabrique totalement différente des autres. C'est le seul de la trouvaille, parmi ses congénères, qui offre le nom de Paris écrit en deux lignes, particularité nouvelle, à ce qu'il me semble. Son flan, beaucoup plus mince et moins large, joint à l'accident qui en a mutilé le bord, peuvent expliquer pourquoi son poids est descendu aussi bas.

N° 16. QUENTOVIC.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Croix.
℟ QVENTO
VICVS. En deux lignes ; point au centre.
(7 exemplaires. — Poids 1,80 et 1,81.)
Voy. Pl. II, n° 7.
On remarque quelques variétés dans la fabrique et dans la forme des lettres.

N° 17. REIMS.

N° 1. — + HLVDOVVICVS. IMP. Croix.

℟ REMIS

CIVIS. En deux lignes ; point au centre.

Poids 1,80 et 1,81.

(10 exemplaires avec des variétés peu importantes de fabrique.)

Voy. Pl. II, n° 8.

N° 2. — Même légende et même type.

℟ REIMS (*sic*)

CIVIS. En deux lignes, pour REMIS. CIVIS.

(Poids 1,80. — 1 exemplaire.)

N° 3. — Même légende et même type.

℟ REMIS

CIVIS. Deux points au centre au lieu d'un.

(Poids 1,81. — 1 exemplaire.)

VARIÉTÉ.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Croix.

℟ REM ou REMI

CIVI

TAS. En trois lignes ; point au centre.

(1 exemplaire. — Poids 1,83.)

Voy. Pl. II, n° 9.

Un petit coup que la pièce a reçu de ce côté et qui a, en partie, écrasé le M, laisse quelque incertitude s'il faut lire REM. ou REMI. Je crois pourtant que ce doit être REMI. La pièce, du reste, est presque à fleur de coin.

N° 18. ROUEN.

N° 1. — + HLVDOVVICVS. IMP. Croix.

℟ ROTV

MAGVS. En deux lignes; point au centre.

(5 exemplaires avec quelques différences de fabrique. — Poids 1,80, 1,82, 1,84.)

Voy. Pl. II, n° 10.

VARIÉTÉ.

N° 2. — Même légende et même croix, mais cantonnée d'un signe qui paraît être le même que celui du ℟.

℟ ROTV

MAGVS. En deux lignes; au centre on voit, au lieu d'un point, un petit symbole formé d'un globule d'où partent deux petits crochets disposés en sens contraire.

(1 exemplaire, fabrique différ. — Poids 1,80.)

Voy. Pl. II, n° 11.

Ce signe, qui se répète sur l'une et l'autre face, n'a-t-il aucun but caché et ne doit-il être considéré que comme un simple ornement de fantaisie destiné uniquement à remplacer le point central? C'est ce que je ne saurais dire. En

tout cas, s'il a un sens allusif, ce sens m'échappe et je laisse à d'autres le soin de le deviner.

N° 19. SENS.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Croix.

℟ SENO

NES. En deux lignes; point au centre. Un petit signe triangulaire après le dernier S.

(Poids 1,80 et 181.)

21 exemplaires, dont un certain nombre avec l'O formé d'un cercle centré.

Voy. Pl. II, n° 12.

BOURGOGNE CIS-JURANE.

N° 20. CHALON-SUR-SAONE.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Même croix, mais plus large que sur les Deniers précédents.

℟ CAVIL
ONVM. En deux lignes; point au centre.

(Poids 1,80. — 2 exemplaires.)

Voy. Pl. III, n° 1.

Rarissimes et superbes Deniers. Bien que le nom de Chalon-sur-Saône se présente déjà à partir des Rois Mérovingiens sous les formes orthographiques de CABLONNO.[1], CABILONNO.[2], CAVALON.[3] et CAVILLONO.[4], ce nom qui paraît ici s'être déjà légèrement modifié en CAVILONVM., n'avait point encore été signalé dans la liste des ateliers

[1]— De Longpérier, *loc. cit.*, p. 43, n° 115.
[2]— *Ibid.*, n° 116.
[3]— Rollin et Feuardent, Catalogue de monnaies royales, p. 1, n° 212.
[4]— *Ibid.*, n° 207.

monétaires de Louis le Débonnaire. C'est donc — je n'ai pas besoin d'y insister — une acquisition précieuse à ajouter à cette liste.

N° 21. LYON.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Croix grecque.

℟ LVGD

VNVM. En deux lignes ; point au centre.

(19 exemplaires. — Poids 1,80.)

Voy. Pl. III, n° 2.

N° 22. MARSEILLE.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Croix grecque.

℟ MASS

ILIA. En deux lignes ; point au centre.

(Poids 1,77.)

4 exemplaires, dont un avec le titre écrit INP. au lieu de IMP.

Voy, Pl. III, n° 3.

LORRAINE.

N° 23. COLOGNE.

N° 1. — + HLVDOVVICVS. IMP. Croix pattée.

℟ COLO

NIA. En deux lignes séparées par une croix remplaçant le point central habituel; un petit signe triangulaire après l'A.

(Poids 1,81. — 2 exemplaires.)

Voy. Pl. III, n° 4.

VARIÉTÉ DE FABRIQUE ET DE STYLE.

N° 2. — Même légende et même type, mais la croix plus grande.

℟ COLO

NIA. En deux lignes ; point au centre.

(Poids 1,82. — 1 exemplaire.)

Voy. Pl. III, n° 5.

On peut voir par le dessin gravé sur la Pl. III que la

forme des lettres du mot COLONIA dans le n° 1 n'est plus du tout la même que dans le n° 2. Sur ce dernier elles sont beaucoup plus larges, plus rondes et plus nourries; l'A, en outre, n'est pas barré. Tout ceci dénote, évidemment, une fabrique différente.

N° 24. DUERSTEDT.

N° 1. — + HLVDOVVICVS. IMP. Croix cantonnée d'un signe ressemblant à un P incliné en avant.

℟ DOR
ESTA
TVS. En trois lignes.

(Poids 1,80. — 1 exemplaire.) — Voy. Pl. III, n° 6.

Le signe gravé du côté droit dans un des embranchements de la croix me paraît extrêmement difficile à expliquer si on le considère comme un P latin renversé; si, au contraire, on l'envisage comme faisant fonction du *rho* grec on peut dès lors supposer, sans trop d'invraisemblance, qu'en l'adjoignant ainsi au symbole de la croix, il n'a été placé là qu'avec l'intention et à l'effet de simuler par cette figure le monogramme si connu du *Christ*.

Ceci n'étant de ma part qu'une simple induction, je la livre pour ce qu'elle vaut à l'appréciation des connaisseurs.

N° 2. — Autre; avec une croix à huit branches formée par l'adjonction de quatre traits obliques.

(Poids 1,80. — 1 exemplaire.)

N° 3.— Autre ; la croix cantonnée de quatre petits signes cunéiformes.

(Poids 1,80. — 1 exemplaire.)

N° 4. Autre ; la croix cantonnée de trois signes cunéiformes.

(Poids 1,81. — 1 exemplaire.)

N° 5. — Autre ; la croix cantonnée de deux points.

(Poids 1,79. — 2 exemplaires.)

N° 6. — Autre ; la croix cantonnée d'un seul point.

(Poids 1,81. — 2 exemplaires.)

N° 7. — Autre ; la croix sans points ni signes, mais avec le mot DORESTATVS du Revers cantonné de trois signes triangulaires et avec point au centre.

(Poids 1,80. — 2 exemplaires.)

N° 8. — Autre ; la légende du Revers cantonnée de quatre signes et avec point au centre.

(Poids 1,80. — 1 exemplaire.)

N° 9. — Autre ; avec deux globules superposés placés de chaque côté de ESTA.

(Poids 1,81. — 1 exemplaire.)

N° 10. — Même type et même légende, mais la croix cantonnée de deux annelets.

℟ DOR
ESTA

TVS. En trois lignes ; point au centre et un croissant placé à gauche dans le champ.

(Poids 1,80. — 1 exemplaire.)
Voy. Pl. III, n° 7.

Comme il est impossible, selon moi, d'admettre que ces signes et ces points aient été placés là à l'effet d'indiquer la valeur de la monnaie, attendu que ces Deniers étant presque tous du même poids, il n'y avait pas nécessité d'employer pour chacun une marque différente ; il faut alors se décider à interpréter ces signes d'une tout autre manière. En voyant qu'ils ne dépassent pas le nombre quatre, on se demande s'ils ne servaient pas tout simplement à indiquer : première, seconde, troisième et quatrième émission ?

N° 25. METZ.

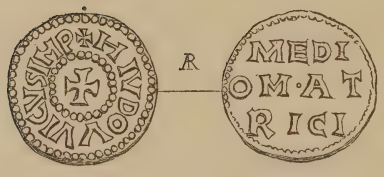

+ HLVDOVVICVS. IMP. Croix.
MEDI
OMAT
RICI. En trois lignes ; point au centre.
(Poids 1,79. — 1 exemplaire.)

Voilà encore une de ces pièces de suprême rareté dont le mérite exceptionnel peut, à bon droit, se passer de commentaire tant, de lui-même, il saute aux yeux de tout numismatiste exercé.

Le nom de Metz étant, à cette époque, habituellement écrit METTIS, j'avais cru d'abord pouvoir induire de cette circonstance que la forme MEDIOMATRICI était analogue à celle de AQVITANIA et devait, en conséquence, désigner non pas la ville de Metz en particulier, mais toute la collectivité des villes ou autres localités comprises dans l'ensemble du pays *Messin*. Néanmoins, et après mûres réflexions, j'estime qu'il vaut mieux admettre que cette légende se rapporte directement à la ville plutôt qu'à la province. — Le mot MEDIOMATRICI mis ici au nominatif pluriel se retrouve déjà sous cette même forme, mais, à la vérité, au cas du génitif pluriel, sur un Denier fort rare de *Lothaire I^er^*, publié autrefois par Combrousse (*Monnaies nationales*, p. 28, n° 375), lequel Denier est décrit ainsi :

+ LVTHVRIVS. (sic) IMP. — ℞ MEDIOMATRICORVM.

Le précieux Denier que je viens de décrire, lequel ajoute un nom de plus à notre liste, n'a été découvert qu'à la dernière heure, c'est-à-dire quand tout faisait présumer

que le Dépôt était complétement épuisé. C'est là une de ces bonnes fortunes dont la science, qui en profite, ne saurait trop s'applaudir.

N° 26. STRASBOURG.

N° 1. — + HLVDOVVICVS. IMP. Croix.

℟ STRA
TBVR
GVS. En trois lignes. Après le dernier S une petite crosse épiscopale tournée à rebours.

(Poids 1,85. — 1 exemplaire.) — Voy. Pl. III, n° 8.

N° 2. — Autre ; la légende du ℟ écrite plus régulièrement et avec un G au lieu d'un C.

(Poids 1,84. — 1 exemplaire).

N° 3. — Même légende et même type.

℟ STRA
TBVR
GVS. En trois lignes, sans le point central, mais dans le champ, à droite, une petite crosse épiscopale.

(Poids 1,87. — 1 exemplaire.)

Voy. Pl. III, n° 9.

Ces Deniers (n° 1 et n° 3) qui, de prime abord, n'offrent rien qui les différencie des autres monnaies de Strasbourg, renferment cependant, quand on y regarde de plus près, un symbole qui, à mon point de vue, est d'une extrême

importance, attendu que ce symbole — lequel, évidemment, n'est pas autre chose qu'une crosse épiscopale — semble dénoter que ces Deniers n'ont pu être frappés que sous l'influence directe de l'évêque de Strasbourg, don ledit symbole serait la marque particulière.

Je ne veux pas dire pour cela que les évêques de Strasbourg avaient, à cette époque, le droit de battre monnaie, soit à leur nom, soit de toute autre manière; je veux tout simplement faire observer qu'en vertu de priviléges à eux concédés par les empereurs Charlemagne et Louis le Débonnaire, ils profitaient de l'occasion — chaque fois qu'elle se présentait — pour estampiller, si l'on peut dire, d'un signe ou cachet personnel, la monnaie frappée dans leur juridiction, à l'effet non-seulement de constater leur droit, mais encore de rappeler que les bénéfices résultant pour eux de cette opération étaient appliqués spécialement au bien de leur église, et cela sans vouloir porter atteinte aux droits Régaliens et imprescriptibles réservés au pouvoir et à la dignité de l'Empereur.

L'important serait maintenant de savoir quel était le personnage qui, à cette époque, possédait le siége épiscopal de Strasbourg et qui en administrait le diocèse. Je pense que cet évêque ne peut pas être le *Ratald* cité par M. Adrien de Longpérier (*Rev. numism.*, 1857, p. 332), attendu que d'après les documents historiques réunis par ce savant, *Ratald* ne fut évêque de Strasbourg que depuis 840 jusqu'en 873 ; mais il y a de grandes probabilités pour penser que l'évêque, alors en fonction à Strasbourg, doit

être *Bernold* auquel, par une charte particulière, le roi Louis le Débonnaire avait accordé (vers 830) certains priviléges assez considérables, au nombre desquels il est permis de supposer que l'on doit avant tout compter celui, non pas de frapper monnaie avec son nom, mais d'y mettre une marque particulière et assez distinctive pour faire allusion à sa dignité et rappeler ses hautes fonctions.

Au surplus, j'engage les numismatistes à relire avec soin, pour ce qui concerne la monnaie Épiscopale de Strasbourg, la lumineuse et très-savante dissertation de M. Adrien de Longpérier (*loc. cit.*) à l'imposante autorité duquel — il faut bien le reconnaître — on sera toujours obligé d'avoir recours chaque fois qu'on voudra sérieusement s'occuper d'éclaircir ces questions difficiles et on ne peut plus délicates.

On remarquera que parmi toutes les pièces de la trouvaille, ce sont celles de Strasbourg qui atteignent le poids le plus élevé ; de même qu'on verra dans un instant que ce sont celles de *Venise*, d'*Ampurias* et de *Barcelone* qui descendent le plus bas.

N° 27. TRÈVES.

N° 1. — + HLVDOVVICVS. IMP. (H très-large.) Croix grecque.

℟ TREV

ERIS. En deux lignes.

(Poids 1,50. — 1 exemplaire.)

Pièce un peu frottée.

VARIÉTÉ DE FABRIQUE.

N° 2. — Même légende et même type.

℟ TREV

ERIS. En deux lignes ; point au centre.

Fabrique différente et d'un style extrêmement soigné. (Poids 1,80. — 1 exemplaire.)

Pièce à fleur de coin.

Voy. Pl. III, n° 10.

N° 28. VERDUN.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Croix.

℟ VIRID

VNVM. En deux lignes ; signe cunéiforme au centre.

(Poids 1,78 et 1,80. — 12 exemplaires.)

On remarque parmi toutes ces pièces deux fabriques parfaitement distinctes. Sur les unes les lettres sont relativement petites mais tres-bien formées et très-régulièrement espacées quoique un peu serrées. Sur les autres, ces mêmes lettres sont plus larges, moins serrées et surtout moins finement gravées. Quelques-unes décèlent une certaine négligence.

Voy. Pl. IV, n° 1 et n° 2.

GERMANIE.

N° 29. ALDUNHEIM.

N° 1. — + HLVDOVVICVS. IMP. Croix.

℟ ALDVN

HEIM. En deux lignes ; point au centre. Lettres très-grandes, régulières et d'une belle forme.

(Poids 1,80. — 1 exemplaire.)

N° 2. — Autre exemplaire semblable, mais moins beau.

(Poids 1,79. — 1 exemplaire.)

Ces deux rarissimes Deniers, dont le premier ne laisse absolument rien à désirer sous le rapport de la conservation, sont certainement les plus précieux et les plus importants

de toute la trouvaille, car ils nous font connaître un nom d'atelier complétement nouveau pour la géographie historique de cette époque, et que personne jusqu'à cette heure n'avait encore relevé, ni dans la numismatique Mérovingienne ni dans la numismatique Carlovingienne. Inutile, par conséquent, de s'appesantir sur le haut mérite qui distingue ces deux Deniers ; tout le monde l'a déjà saisi.

La question intéressante serait, maintenant, de savoir quel était cet atelier et où il était situé. Pour ma part, j'avoue franchement que je l'ignore, et comme je n'ai pas, en ce moment, le loisir nécessaire pour me livrer à des recherches en ce sens, je ne puis à ce sujet que hasarder provisoirement deux timides hypothèses.

La première consiste à supposer — sauf, cela va sans dire, réfutation ou explication meilleure — que le mot ALDVNHEIM cache, *peut-être*, sous cette forme germanique, la forme ou une des formes anciennes du nom d'*Aldenhoven*, village situé dans la Prusse Rhénane, entre *Juliers* et *Aix-la-Chapelle*. La fabrique de ces Deniers conviendrait assez bien à cette localité, car elle se rapproche beaucoup de celle des Deniers de *Mayence*, de *Cologne*, de *Tréves*, si ce n'est plus encore de ceux de *Verdun* à larges et grandes lettres.

Ma seconde hypothèse est celle-ci :

Si la légende ALDVNHEIM au lieu d'avoir cette terminaison insolite et dont je ne devine pas encore la cause était écrite ALDVNVM selon la forme latine usitée d'ordinaire à cette époque, ce qui par conséquent, nous donnerait un nom

de construction analogue à ceux de LVG-DVNVM ou VIRI-DVNVM ; comme on sait que le radical AL s'altère fréquemment et se change souvent en AU — Exemples : *Altisiodero* pour *Autisiodero*, *Altramnus*, *Altrannus* pour *Autramnus*, *Autrannus*, *Aldoricus* pour *Audoricus* — dès lors on pourrait peut-être, sans trop d'invraisemblance, attribuer ces Deniers à la petite ville d'*Audun-le-Roman*, actuellement chef-lieu de canton du département de la Moselle et située non loin de Thionville. La fabrique de ces Deniers qui — je l'ai dit plus haut et je le répète — rappelle dans une certaine mesure celle de *Verdun*, deviendrait ici un argument de plus en faveur de cette attribution [1].

Quoi qu'il en soit, laissant à d'autres plus habiles que moi le soin de décider si je fais, ou non, fausse route, je n'en dirai pas plus. Je sens instinctivement que le terrain où je marche est peu solide ; je craindrais, en insistant, qu'il ne vînt à manquer sous mes pas.

N° 30. MAYENCE.

N° 1. — + HLVDOVVICVS. IMP. Croix cantonnée de quatre points.

[1] — J'ai placé provisoirement, et aussi faute de mieux, l'atelier d'Aldunheim dans la Germanie, mais il va sans dire que si mon attribution à Audun-le-Roman était admise, il faudrait reporter cet atelier dans la Lorraine.

Cependant j'incline de préférence vers ma première hypothèse.

℟ MO
GON
TIA
CVS. En quatre lignes.
(Poids 1,80 — 1 exemplaire.)

N° 2. — Même type et même légende, mais sans les quatre points.

℟ Même légende en quatre lignes.
(Poids 1,80 — 1 exemplaire.)
Voy. Pl. IV, n° 3.

ROYAUME D'ITALIE.

N° 31. MILAN.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Croix pattée.

℟ MEDIO

LANVM. En deux lignes; point au centre.

47 exemplaires, dont le poids varie comme il suit, en allant du *minimum* au *maximum :*

(1,50, 1,70, 1,72, 1,77, 1,78, 1,80.)

La forme de la croix du côté du Droit est ici un peu différente; elle est largement pattée et se rapproche de celle que, plus tard, on a appelée *Croix de Malte.* Le dessin des lettres autant, du reste, que le style général dénotent aussi que ces Deniers doivent procéder d'une autre fabrique. Sur quelques exemplaires on voit un point au-dessus d'une des branches de la croix.

Voy. Pl. IV, n° 4.

N° 32. PAVIE.

N° 1. — + HLVDOVVICVS. IMP. Croix grecque.

℟ PAPIA. En une seule ligne; point au centre.

24 exemplaires, dont un a été surfrappé. On aperçoit encore très-distinctement les vestiges de l'ancienne légende du Revers.

(Le poids oscille entre 1,78 et 1,80.)

Voy. Pl. IV, n° 5.

VARIÉTÉ.

N° 2. — + HLVDOVVICVS. IMP. Même croix.

℟ PAPIA

CIVITA. (*sic*). En deux lignes; point au centre.

(Poids 1,80. — 2 exemplaires.)

Voy. Pl. IV, n° 6.

N° 33. TRÉVISE.

N° 1 — + HLVDOVVICVS. IMP. Croix pattée.

℟ TARVI

SIUM. En deux lignes; point au centre.

(Poids 1,78. — 3 exemplaires.)

N° 2. — Autre semblable, mais le point au lieu d'être au centre précède le mot TARVISIVM.

(Poids 1,81. — 2 exemplaires.)

N° 3. — Autre; mais la légende divisée en deux par quatre points placés au centre.

(Poids 1,80. — 1 exemplaire.)
Voy. Pl. IV, n° 7.

N° 34. VENISE.

N° 1. — + HLUDOVVICVS. IMP. (*sic.*) Croix pattée.
℟ +VEN
ECIAS. En deux lignes; sans le point central.
(195 exemplaires y compris les deux variétés suivantes.)
Voy. Pl. IV, n° 8.

N° 2. — Même légende et même type.
℟ NƎV+
SAIƆƎ. Écrit de droite à gauche en deux lignes.
(2 exemplaires.) — Voy. Pl. IV, n° 9.

N° 3. — Même légende et même type.
℟ +VENE
CIASMO
NETA. En trois lignes [1].
(1 exemplaire.)
Voy. Pl. IV, n° 10.

[1] — Bien que la trouvaille du Veuillin ait fourni 195 deniers pour la seule ville de Venise, cependant elle n'a donné que l'unique exemplaire avec la légende en trois lignes que je viens de décrire. La grande rareté de cette pièce, dont on ne connaît guère plus de deux à trois exemplaires, ne cesse donc pas de demeurer la même. Pour ma part, je n'ai jamais vu que celui du cabinet de M. Bigant, conseiller à la cour d'appel de Douai, et qui a été publié par E. Cartier dans la *Revue numismatique* de l'année 1849, p. 194, et pl. VI, n° 9.

Le poids de tous ces Deniers de Venise est beaucoup plus variable que dans les autres séries, fait qui s'explique d'autant moins aisément que leur belle conservation est presque exactement la même chez tous. C'est pourquoi, ne pouvant donner, un à un, le poids de chacune de ces 195 pièces —ce qui serait aussi monotone qu'ennuyeux pour le lecteur— je me suis décidé à diviser ces pesées en *dix* groupes principaux, dont le relevé s'échelonne — bien que dans une mesure assez inégale — de la manière suivante, en allant du *minimum* au *maximum* :

1,20	—	1,50
1,28	—	1,60
1,30	—	1,62
1,33	—	1,70
1,48	—	1,80

Parmi les Deniers qui atteignent le poids le plus élevé, je signalerai particulièrement celui que je viens de décrire avec la légende tri-linéaire VENECIAS-MONETA. J'ajoute que les pièces qui descendent de 1,20 à 1,30 sont, relativement, en très-petit nombre.

Quand on voit à quel chiffre considérable[1] s'élève le

[1]— Si d'un côté on prend pour point de départ conventionnel le chiffre de 750 comme représentant approximativement le total

nombre des Deniers fournis par le Dépôt du Veuillin pour les seules villes du royaume d'Italie, et quand, d'un autre côté, on se rappelle que c'est précisément le nom de ces mêmes officines qui dominait dans la trouvaille de *Belvezet*, on se demande si une pareille coïncidence, qui se reproduit tout à coup dans des conditions presque identiques après un intervalle de plus de trente ans, n'est pas de nature à faire beaucoup réfléchir et si, conséquemment, ce ne serait pas le moment de reprendre et d'essayer d'éclaircir la question plusieurs fois déjà controversée, mais néanmoins demeurée encore indécise de l'origine nationale ou étrangère de ces monnaies.

Sont-elles françaises ou sont-elles italiennes? En d'autres termes, ces Deniers ont-ils été réellement frappés dans les villes dont ils portent les noms, ainsi que l'ont pensé Le Blanc, Lelewel, MM. de Longpérier, de Saulcy, Combrousse et autres, ou bien vaut-il mieux croire avec les antiquaires italiens, notamment avec G. de San Quintino[1], que ces Deniers n'appartiennent pas à l'Italie et qu'ils ont tous été frappés dans les ateliers monétaires de France?

Cette question, sur laquelle le savant numismatiste E. Car-

général de la trouvaille, et si d'un autre côté on additionne le nombre des Deniers fournis par les quatre villes d'Italie, laquelle opération donne pour produit 276 pièces, il en résulte que ces quatre villes auraient composé à elles seules plus du tiers de la trouvaille, ce qui, on en conviendra, est énorme.

[1]— Voy. à ce sujet dans la *Revue numismatique* de l'année 1849 (p. 192 et seq.) l'excellente dissertation de G. de San Quintino, reproduite ou plutôt traduite en partie et annotée par E. Cartier.

tier — tout en inclinant vers l'opinion de G. de San Quintino — n'a pas voulu se prononcer, me semble à la fois trop délicate et trop grave pour que j'ose me permettre de la discuter incidemment et sans, au préalable, m'y être fortement préparé, surtout après les maîtres habiles que je viens de citer. Cette discussion, d'ailleurs, aurait l'inconvénient de s'éloigner du seul but que je me suis proposé, celui de dresser un simple catalogue, et en allongeant peut-être inutilement mon programme, elle dépasserait par conséquent les strictes limites où je dois me tenir, me les étant dès le début volontairement tracées.

Je me borne pour aujourd'hui — me réservant toutefois d'y revenir plus tard — à soulever de nouveau la question, en invitant les numismatistes compétents à l'étudier avec soin et à nous dire quelle est, en définitive, la solution que l'on doit préférer.

Je sais bien que M. de Saulcy s'en est autrefois occupé et qu'il a même conclu en faveur de l'Italie; mais depuis plus de trente ans que cette idée a été émise, peut-être ce savant a-t-il été amené, par de nouvelles études, sinon à changer entièrement, du moins à modifier quelque peu sa première manière de voir. Je ne serais pas fâché, je l'avoue, de savoir à quoi m'en tenir sur ce point, car l'opinion d'un homme de cette portée est assurément d'un très-grand poids.

Quoi qu'il en soit, je confesse que pour ma part je penche — au moins jusqu'à nouvel ordre — vers l'opinion de G. de San Quintino et de E. Cartier, attendu :

Premièrement, que la conservation exceptionnelle de tous ces Deniers prouve invinciblement qu'ils ont à peine circulé et que, par cette raison, il n'est guère probable qu'ils soient venus de l'autre côté des Alpes s'enterrer en aussi grande quantité, juste au centre de la France, sans que ce voyage et les suites inévitables qui en résultent ne leur aient pas fait perdre une partie de leur beauté ou n'en aient point quelque peu altéré les types;

Secondement, que selon le premier des deux antiquaires ci-dessus nommés, on ne trouve *presque jamais* ces Deniers en Italie ou que lors, par aventure, qu'on en découvre, c'est toujours en très-petite quantité, ou isolés et pour ainsi dire un à un : seconde preuve que bien loin d'y être indigènes, ils y auraient plutôt été importés. D'où il suit que si on doit accorder quelque valeur à l'argument invoqué par Neumann (*Popul. et Regum Numi veteres*), et en général par tous les numismatistes qui se trouvent dans les mêmes conditions, argument tiré de la provenance et dont la formule se résume en *Ubi plura ibi domestica*, ce serait ici le cas ou jamais d'en tenir compte et d'en faire l'application à notre thèse; et ce, nonobstant les différences apparentes dans la fabrique, le style ou dans la forme des lettres, que l'on remarque entre certains de ces Deniers et ceux qui portent les noms des autres villes étrangères à l'Italie.

Cependant, tout en me sentant une tendance marquée à adopter la manière de voir des antiquaires italiens, je ne saurais les suivre dans les conséquences par trop forcées qu'ils en tirent quand, par exemple, pour expliquer la

légende VENECIAS, ils prétendent attribuer ces Deniers à la ville de *Vannes*, capitale du pays des *Vénètes*, en Bretagne. E. Cartier, en réfutant cette attribution, a déjà fait très-judicieusement remarquer (*loc. cit.*) que si César, dans ses *Commentaires*, appelle *Venetia* le pays des *Vénètes* de l'Armorique, il n'écrit jamais ce nom *Venecia* ou *Venecias;* ce qui, à mon sens, semble indubitablement exclure toute idée que la *Venecias* de nos Deniers ait jamais pu être aux yeux des géographes le synonyme ou l'équivalent du *Venetus* ou de la *Civitas Venetum* des anciens.

Je pense donc, en attendant ce qui en sera ultérieurement décidé, que ces Deniers ont tous été frappés par les Princes Carlovingiens dans quelque officine spéciale comme serait, par exemple, une de leurs Résidences Palatines, en vue d'affirmer officiellement, au moyen de cet acte Régalien, leur Suzeraineté — évidemment plus nominale qu'effective — sur les villes du nord de l'Italie; Suzeraineté qu'en raison de l'éloignement et du caractère d'indépendance notoirement connu des habitants, ils n'auraient pu exercer ni autrement, ni d'une manière plus efficace.

MARCHE D'ESPAGNE.

N° 35. AMPURIAS.

+ HLVDOVVICVS. IMP. Croix.
℟ INPV
RIAS. En deux lignes ; point au centre.
(Poids 1,68 et 1,69. — 2 exemplaires.)
Voy. Pl. IV, n° 11.

Les monnaies de Louis le Débonnaire, frappées à Ampurias, sont d'une très-grande rareté. L'exemplaire de la collection Dassy a été vendu 402 francs.

N° 36. BARCELONE.

N° 1. — + HLVDOVVICVS. IMP. Croix.
℟ BAR
CINO
NA. En trois lignes ; à droite un point.
(Poids 1,70. — 1 exemplaire.)

N. 2. — Autre, avec + HLVDOVVICVS. (*sic*) IMP.
(Poids 1,60. — 1 exemplaire.)

N° 3. — Autre, avec BARCNIONA pour BARCINONA. En trois lignes.
(Poids 1,63. — 1 exemplaire.)
Voy. Pl. IV, n° 12.

Ces sortes de changement ou de transposition de lettres ne sont pas rares; elles sont dues généralement soit à l'ignorance, soit à la maladresse de l'ouvrier monétaire. M. Adrien de Longpérier a déjà publié un autre Denier de la même ville, avec BVRCINONA. (Voy. *loc. cit.*, p. 135, n° 299.)

Les Deniers de Louis le Débonnaire, frappés à Barcelone, ne sont guère moins rares que ceux d'Ampurias. Celui du cabinet Dassy, cité plus haut, a été vendu 395 francs.

Si, maintenant, nous faisons la récapitulation générale de tout ce qui précède, nous obtiendrons comme résultat acquis, *trente-six* noms de villes ou d'ateliers monétaires entre lesquels se distribuent — bien que dans une mesure assez inégale — les 750 et quelques Deniers qui m'ont été confiés, Deniers presque tous connus depuis longtemps, à la vérité, mais dont la réunion dans un seul et

même Dépôt n'en est pas moins aussi curieuse qu'instructive et surtout très-utile à constater.

En touchant ces monnaies enterrées depuis mille ans par les mains de personnes, qui peut-être furent illustres, et qu'à partir de ce moment aucun autre œil humain n'avait revues, on se sent malgré soi ramené par la pensée vers ces temps, hélas! déjà si loin de nous, et l'on ne peut se défendre d'une vague et indéfinissable émotion devant ces vieux débris, souvenir et témoins authentiques, pour ainsi dire encore parlants, de cette époque disparue.

Je ne puis, avant de terminer, résister au désir que j'éprouve d'établir un rapprochement qui, sans doute, est déjà venu à la pensée de bien du monde : c'est de comparer entre eux les résultats produits par la trouvaille de Belvezet (en 1837) et par celle du Veuillin (1871); ces deux Dépôts nous ayant fait connaître exactement le même genre de monnaies.

Le premier a donné pour total 286 pièces, dont 252 seulement ont pu être étudiées, et comprenant dans leur ensemble — défalcation faite de deux Deniers attribués à Charlemagne par M. de Saulcy — *trente* noms de ville ou d'ateliers, parmi lesquels on compte ceux de *Lucques*, de *Coire* et de *Vienne*, qui ne figurent pas dans le Dépôt du Veuillin.

En revanche, ce dernier a produit plus de *sept cent cinquante* pièces comprenant *trente-six* noms d'ateliers, au nombre

desquels nous trouvons ceux de *Bordeaux*, de *Chalon-sur-Saône*, d'*Orléans*, de *Metz*, de *Cologne*, d'*Aldunheim*, lesquels étaient, à leur tour, complétement absents de l'enfouissement de Belvezet, et cela sans compter un Denier de Charles le Chauve et une foule de variétés extrêmement intéressantes qu'on peut, je crois, considérer comme inédites[1].

Je n'avais donc pas tout à fait tort lorsqu'au début de ce travail j'annonçais que la trouvaille de 1871 l'emportait, sous bien des rapports, sur celle, pourtant si précieuse, de 1837.

Afin de compléter cette note autant que pour aider à sa vérification, je crois devoir donner ci-contre un relevé analytique de tous ces noms d'ateliers mis en regard du

[1] — Un fait non moins digne de remarque et qu'en raison de sa singularité il n'est pas inutile de consigner en passant, c'est que les Dépôts de Belvezet et de Veuillin n'ont donné chacun qu'un *seul* spécimen du Denier de Louis le Débonnaire, avec la tête laurée et que — coïncidence assez curieuse — ces deux Deniers ont été l'un et l'autre frappés à Arles.

En outre, ces deux Dépôts n'ont également fourni chacun qu'un seul exemplaire du Denier avec la légende METVLLO, et le nom de Charles, monnaie que M. de Saulcy attribue, ou plutôt restitue, comme il le dit, à Charlemagne, mais que, nonobstant l'autorité de ce savant, je persiste à maintenir au règne de Charles le Chauve.

On tirera de ces faits les conséquences que l'on voudra, mais de quelque manière qu'on les explique, on ne pourra pas, je pense, se refuser à reconnaître que la composition absolument identique de ces deux enfouissements a quelque chose en soi de bien extraordinaire.

nombre exact et du poids moyen des Deniers fournis par chacun d'eux.

En parcourant cette liste, on pourra, d'un seul coup d'œil, se faire une idée, au moins approximative, de l'immense étendue qu'avait acquise l'empire fondé par Charlemagne et légué par lui à ses faibles successeurs, qui n'étant doués ni de son puissant génie, ni de ses nobles facultés, ne tardèrent pas à le laisser se démembrer sous l'action dissolvante de leur incapacité, à ce point que plus tard il ne fut jamais possible de le reconstituer.

Marzy, 15 juillet 1871.

FERDINAND BOMPOIS.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

DES NOMS DE VILLES, INSCRITS SUR LES MONNAIES

DÉCOUVERTES AU VEUILLIN

AVEC

LEUR NOMBRE ET LEUR POIDS (*maximum* et *minimum*).

N°s.	NOMS DES VILLES.	NOMBRE des Deniers.	POIDS. Maximum.	POIDS. Minimum.	PAGES de la Notice.
	AQUITAINE.				
1	Aquitania	13 exempl.	1,80	1,78	11
2	Arles.	11 id.	1,80	1,79	»
3	Bordeaux	2 id.	1,82	1,80	13
4	Bourges	127 id.	1,80	1,76	»
5	Encausse.	5 id.	1,80	1,78	14
6	Melle	71 id.	1,80	1,50	18
»	— (lég. circul.) . . .	2 id.	1,80	1,79	19
»	— (Ch. le Chauve). .	1 id.	1,80		»
7	Narbonne	14 id	1,80	1,79	21
8	Toulouse.	4 id.	1,78	1,77	»
9	Tours.	28 id.	1,80	1,70	»
	FRANCE.				
10	Cambrai..	18 id.	1,80		24
11	Meaux..	4 id.	1,80		»
	A reporter . . .	300 id.			

N°s.	NOMS DES VILLES.	NOMBRE des Deniers.	POIDS. Maximum.	POIDS. Minimum.	PAGES de la Notice.
	Report. . .	300 exempl.			
12	Nantes	1 id.	1,80		25
13	Orléans.	1 id.	1,78		»
14	Palais (Le)..	39 id.	1,80	1,76	26
15	Paris..	23 id.	1,80		»
»	— Variété.	1 id.	1,34		27
16	Quentovic	7 id.	1,81	1,80	»
17	Reims	12 id.	1,81	1,80	28
»	— Variété.	1 id.	1,83		»
18	Rouen	5 id.	1,84	1,80	29
»	— Variété.	1 id.	1,80		»
19	Sens.	21 id.	1,81	1,80	30
	BOURG. Cis.-j.				
20	Chalon-sur-Saône	2 id.	1,80		31
21	Lyon	19 id.	1,80		32
22	Marseille.	4 id.	1,77		»
	LORRAINE.				
23	Cologne	2 id.	1,81		33
»	— Variété.	1 id.	1,82		»
24	Duerstedt.	14 id.	1,81	1,79	34
25	Metz..	1 id.	1,79		37
26	Strasbourg.	3 id.	1,87	1,84	38
	A reporter . . .	458 id.			

Nos.	NOMS DES VILLES.	NOMBRE des Deniers.	POIDS. Maximum.	POIDS. Minimum.	PAGES de la Notice.
	Report. . .	458 exempl.			
27	Trèves	2 id.	1,80	1,50	40
28	Verdun.	12 id.	1,80	1,78	41
	GERMANIE.				
29	Aldunheim.	2 id.	1,80	1,79	42
30	Mayence..	2 id.	1,80		44
	ITALIE.				
31	Milan.	47 id.	1,80	1,50	46
32	Pavie	24 id.	1,80	1,78	47
»	— Variété.	2 id.	1,80		»
33	Trévise.	6 id.	1,81	1,78	»
34	Venise	195 id.	1,80	1,20	48
	MARCHE D'ESPAGNE.				
35	Ampurias.	2 id.	1,69	1,68	54
36	Barcelone	3 id.	1,70	1,60	»
	TOTAL. . . .	755 id.			

350 — Paris. — Imprimerie de CUSSET et Ce, 26, rue Racine.

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8. 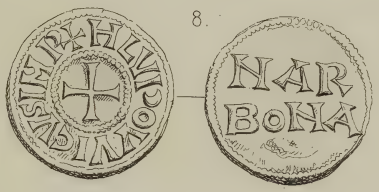

9. 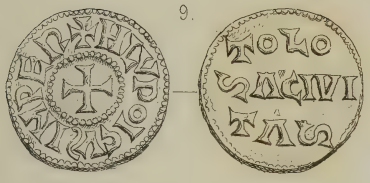

10.

11.

12.

Æ PL. II.

L. Dardel sc.

1.

2.

3.

4.

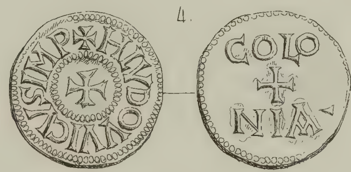

5.

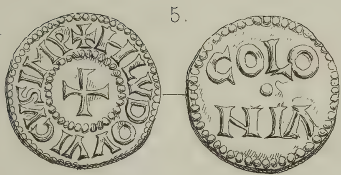

6.

7.

8.

9.

10.

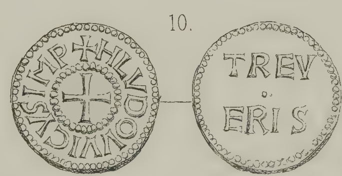

L. Dardel sc. Imp. [illegible] Chardon [illegible]

1
VIRID
VNVM
2
VIRID
VNVM
3
MO
GON
TIA
CVS
4.
MEDIO
LANUM
5.
PAPIA
6.
PAPIA
CIVITA
7
TARVI
SIVM
8.
9.
10.
11
INPV
RIAS
12.
BAR
CNIO
NA

946014-L
200

DU MÊME AUTEUR

Lettre a M. Adrien de Longpérier, sur deux médailles grecques inédites. — Paris, 1863; in-8. Vignettes.

Restitution a Pergame de quelques monnaies attribuées a Mytilène. — Paris 1863; in-8. Vignettes.

Remarques sur les monnaies d'argent de l'île de Rhodes et sur celles de bronze d'Amphipolis. — Paris, 1864; in-8.

Éclaircissements sur le nom et la numismatique de la ville de Sanè (Macédoine) et sur quelques médailles qui s'y rapportent. —Paris, 1867; in-8, 2 pl. gravées.

Des médailles restituées par M. Fr. Lenormant a Lyncus ou Héraclée de Lyncestide. Examen de cette opinion. Paris, 1867; in-8, 1 pl. gravée.

Médailles de Méléagre, roi de Macédoine. — Paris, 1867; in-8, 1 pl. gr.

Des portraits d'Octavie, sœur d'Auguste. — Paris, 1868; in-8.

Médailles grecques autonomes frappées dans la Cyrénaïque. — 1 vol. in-8, 3 pl. gr. Paris, 1869.

Étude historique et critique des portraits attribués a Cléomène III, roi de Lacédémone. — Restitution de ces portraits a Antigone II, Doson, roi de Macédoine. — Paris, 1870; in-8, 2 pl. gr.

---

50 — Paris. — Imprimerie Cusset et Ce, 26, rue Racine.